



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du jeudi 18 mai 2017

COMPTE-RENDU

PRÉSENTS :

Bernard LEROY - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Gaëtan LEVITRE - Christian WUILQUE - Jean-Jacques LEROUX - Jean CARRÉ - Marie-Joëlle LENFANT - Alain LOEB - Guillemette NOS - Jean-Pierre BRÉVAL - Thierry DELAMARE - Dominique DELAFOSSE - Sylvie BLANDIN - Catherine DUVALLET - Fadilla BENAMARA - Jean-Pierre DUVÉRÉ - Jean-Yves CALAIS - Hervé LETELLIER - Patrick MADROUX - Jean-Claude COURANT - Jean-Michel DERREY - Maryannick DESHAYES - Jean-Marc MOGLIA - Jean-Philippe BRUN - Daniel JUBERT - Nadine TERNISIEN - François CHARLIER.

ABSENTS EXCUSÉS :

Jacky BIDAULT - Caroline ROUZÉE - Jean-Jacques LE ROUX - Céline LEMAN - Hervé PICARD - Jacqueline PONS - Yves LANIC - Alain LEMARCHAND - Pierre LECUYER - Didier DAGOMET - Pascal LEMAIRE - Richard JACQUET - Pierre MAZURIER - René DUFOUR - Jacky FLEITH - Marc-Antoine JAMET - Alexandre DELACOUR - Didier PIEDNOËL - Jean-Pierre TROCHET - Stéphane SAUVAN - Hubert ZOUTU - Jean-Claude CHRISTOPHE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Daniel BAYART, représentant la commune du Manoir sur Seine,
Philippe LE GAL – Régis PETIT – Vincent VORANGER – Marc MONNIER – Vinciane MASURE – Laurence BOURGOISE.

Ordre du jour :

Voir page suivante.

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	POLITIQUE DE LA VILLE	Présentation de l'étude sur les besoins d'épiceries sociales à l'échelle de l'Agglomération	Cabinet d'études L. BOURGOISE A. TERLEZ
2	POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES	Présentation du Projet de territoire	M. MONNIER
3	HABITAT- LOGEMENT	DB 17-33 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie d'un emprunt PLUS contracté par EURE HABITAT pour une opération de construction de 10 logements individuels – ZAC de la Justice à Louviers dans cadre de l'ANRU	R. JACQUET
4	HABITAT- LOGEMENT	DB 17-34 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie d'un emprunt PLUS contracté par EURE HABITAT pour une opération de construction de 30 logements collectifs – ZAC de la Justice à Louviers dans cadre de l'ANRU	R. JACQUET
5	POLITIQUE de la VILLE	DB 17-35 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Participation financière au forum Les Emplois en Seine 2017	A. TERLEZ
6	POLITIQUE de la VILLE	DB 17-36 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Participation financière au 16ème forum des métiers et formations	A. TERLEZ
7	ENFANCE-JEUNESSE	DB 17-37 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – ENFANCE-JEUNESSE – Subvention à l'association La semaine des 4 jeudis	R. DUFOUR
8	ADMINISTRATION GENERALE	Examen de l'ordre du jour du conseil du 1er juin 2017	P. LE GAL
9		Affaires diverses	

V/ PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LES BESOINS D'EPICERIES SOCIALES A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION :

Madame TERLEZ ouvre la discussion en soulignant la nécessité de développer des actions solidaires sur le territoire de l'Agglomération et, plus particulièrement, sur les trois secteurs relevant de la géographie prioritaire du Contrat de Ville localisés sur les communes de Val de Reuil et Louviers.

Pour autant, il n'est pas question d'oublier les habitants des territoires ruraux qui peuvent connaître, eux aussi, des difficultés.

Madame TERLEZ se félicite que cette étude ait été portée par l'association *Jeunesse et Vie* ainsi que par l'épicerie sociale et solidaire *Epireuil* de Val de Reuil :

« *Nous aurions pu faire appel à un cabinet d'études extérieur ; nous avons préféré faire confiance aux acteurs locaux qui ont une grande expertise de ces questions à l'échelle de notre territoire* » résume-t-elle avant de laisser la parole à Madame FAVIER, d'*Epireuil* et à Monsieur LEBEAU, de *Jeunesse et Vie*.

Ces derniers présentent brièvement les missions portées par leurs associations respectives avant qu'un diaporama dévoilant les résultats de l'étude ne soit projeté et commenté.

ETUDE DE BESOINS ET DE FAISABILITÉ
PROJET D'UNE AIDE ALIMENTAIRE
DE TYPE ÉPICERIE SOCIALE
À L'ÉCHELLE DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE ELIRE

Janvier 2017

Association SE PREUIL, Préfecture de la Seine-Maritime, 27000 Evreux
 Associé et partenaire 2017 de l'UIC de Normandie, 61100 Alençon (France)

2

→ UNE ÉPICERIE SOCIALE = DES VALEURS ET DES PILIERS DE FONCTIONNEMENT

→ ET LES MOYENS D'ŒUVRE QUI LES IMPLIQUENT :



3

→ UNE EPICERIE SOCIALE = UN FONCTIONNEMENT DE BASE

... ET UN CALIBRAGE EN FONCTION DES BESOINS ET DES MOYENS D'UN TERRITOIRE :

VARIABLES DE FONCTIONNEMENT	Impact sur les niveaux de soutien (faible, moyen, fort) / variabilité mesurée (variabilité importante)	Dépendant :
Nombre de familles pauvres en argent	+	- de l'investissement des politiques publiques.
Proportion des centres sociaux chargés de l'alimentation	+	- de l'inscription et des potentialités de partenariats privés de dons / ramasse avec des G.M.S., base logistique, des particuliers, etc.
Nombre de bénévoles actifs bénévoles	+	- de l'articulation et de la cohérence recherchée avec l'ensemble des dispositifs d'aides alimentaires sur le territoire.
Nombre de bénévoles actifs bénévoles	+	- des engagements bénévoles.
Nombre de bénévoles actifs bénévoles	+	
Nombre de bénévoles actifs bénévoles	+	
Nombre de bénévoles actifs bénévoles	+	
Nombre de bénévoles actifs bénévoles	+	
Nombre de bénévoles actifs bénévoles	+	

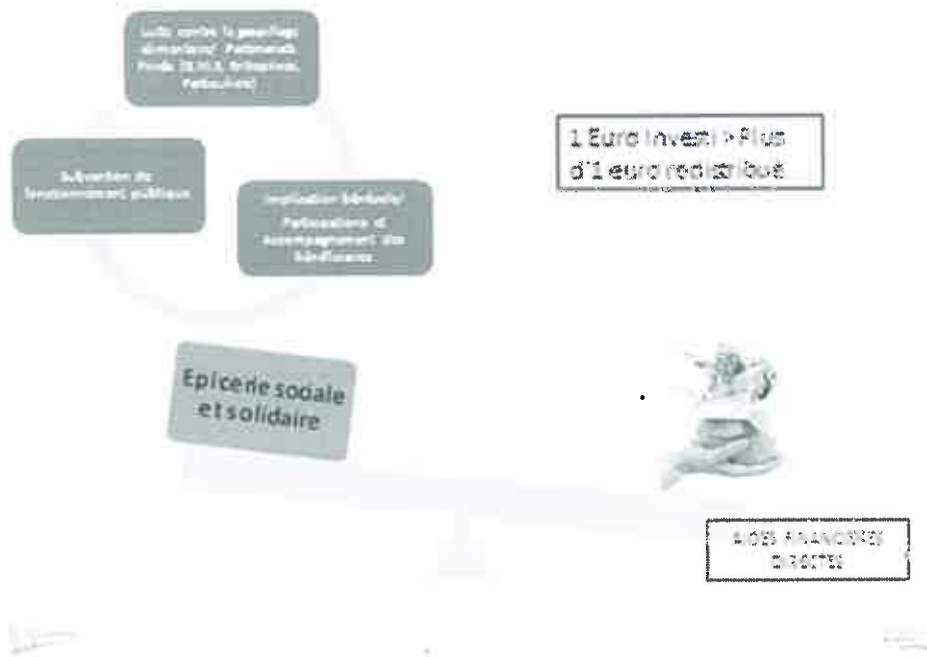
QUELLE(S) EPICERIE(S) SOCIALE(S) POUR LE TERRITOIRE ?
 CONSTATS ET SCENARIO PROPOSE PAR L'ASSOCIATION EPICERIE ET JEUNESSE & VIE

Elaborée entre juin 2016 et janvier 2017.

l'étude de besoins a été réalisée en concertation avec les habitants, les acteurs locaux et les structures d'aide alimentaire présentes sur le territoire (soit plus de 250 personnes associées)



INSCRIPTION DES EPICERIES SOCIALES DANS LE CHAMP DE L'E.S.S.



Éléments de contexte

POUVRETE MONETAIRE :

est considérée, comme pauvre toute personne dont les ressources sont inférieures à un seul dollar.

SEUIL DE POUVRETE à 60% du revenu médian

1400 € /mois en 2024

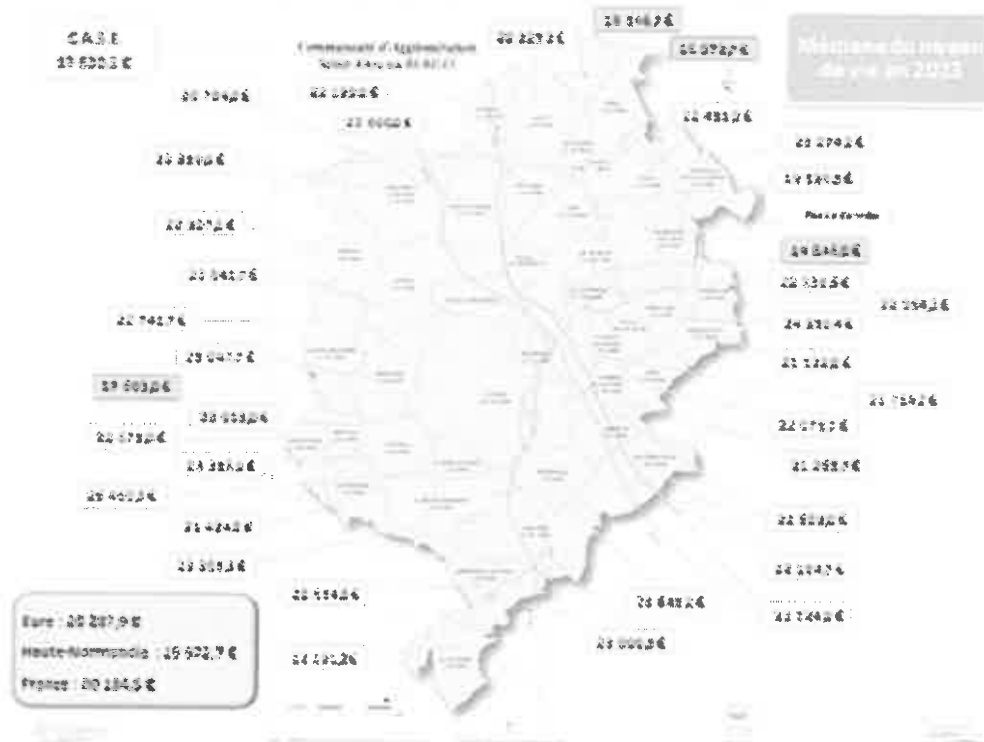
1000 € /mois en 2020

EN FRANCE METROPOLITAINE

14,3% de la population totale vit avec moins de 1000 € par mois

Sur le Territoire de la C.A.S.E

18,4% de la population vit avec moins de 1000 € par mois soit 4 263 ménages en situation de pauvreté



Leur avis sur ces idées...

- Plus de 70% des personnes ayant répondu à « l'enquête habitants » ont se sentir en insécurité alimentaire.
- Frès de la moitié d'entre elles s'est déjà trouvée en difficulté alimentaire sans avoir osé demander de l'aide

Leur avis sur ces idées...			
Participer financièrement	57,31%	Echanger, partager mes connaissances avec d'autres	59,21%
Participer au fonctionnement	55,77%	Découvrir des trucs et astuces	62,12%
Aide et concialise	62,32%	Pouvoir donner mon avis	46,15%
Etre accompagné	62,52%	➤ une majorité d'habitants interrogés est intéressée par une dynamique participative.	

L'aide alimentaire existante sur le territoire de la C.A.S.E.

- L'ensemble du territoire est couvert mais, à certains endroits, de façon ponctuelle ou partielle
- Des critères propres à chaque structure et peu de liens et de concertation entre elles.
- Des habitants fréquentant plusieurs structures en parallèle : cloû émiettement et épandillement de l'aide distribuée, peu de visibilité pour les acteurs locaux sur le montant de l'aide réellement délivrée.
- Un volume important d'aides financières alimentaires accordés en complément par des C.C.A.S. et les M.D.D.

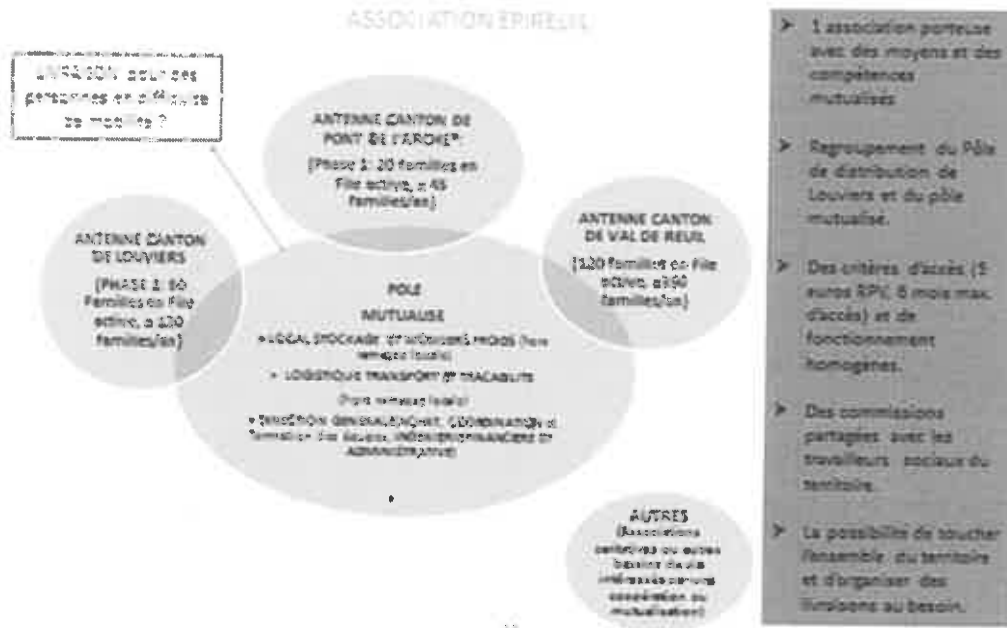
L'étude de besoins menée, fait apparaître :

- Un taux de pauvreté sur le territoire de la C.A.S.E supérieur à celui du département de l'Eure (soit 4265 ménages concernés habitant majoritairement sur Val de Reuil, Louviers, Fitres, Le Mandin et Léré)
- une aide alimentaire existante et reconnue sur l'ensemble du territoire mais :
 - peu articulée et optimisée (modalités de fonctionnement, critères d'accès, quantités distribuées, sources d'approvisionnement)
 - ne répondent que partiellement aux besoins alimentaires des personnes les plus précaires.
- la nécessité pour les habitants en précarité, de solliciter des aides financières pour effectuer des achats complémentaires.

Etude de faisabilité économique / approvisionnement par le don

- ✓ Réalisation d'une première description des entreprises agroalimentaires et des G.M.S.
- ✓ Couverture possible de 40 entreprises réparties
- ✓ Potentialités de nouvelles ramasses auprès des G.M.S. limitées mais optimisation possible (à rapprochement entre les acteurs)
- ✓ Possibilité de partenariat avec la Banque Alimentaire de l'Eure (mise à disposition des produits alimentaires émanant de la plateforme Intermarché ou d'entreprises locales) et des associations nationales (Produits Hygiène et entretien / récupération d'inventaires d'entreprises nationales).
- ✓ A évaluer : Possibilité de rapprochement avec les entreprises maraîchères existantes sur le territoire de la C.A.S.E. via le RECAL Normandie.
- ✓ Mutualisation des excédents de ramasses avec d'autres Epiceries sociales (Canteau).
- ✓ Opérations de sensibilisation auprès des particuliers (propriétaires de vergers, collectes).

QUELLE(S) EPICERIE(S) SOCIALE(S) POUR LE TERRITOIRE ?
SCENARIO PROPOSE PAR L'ASSOCIATION EPIREUIL ET J&V



QUELLE(S) EPICERIE(S) SOCIALE(S) POUR LE TERRITOIRE ?
ELEMENTS DE BUDGET - FONCTIONNEMENT

POLE DE MOYENS ET COMPETENCES PARTAGES

FONCTIONNEMENT	
Salaires	2 000 €
CHARGES DE PERSONNEL ET MUTUALISE	4 400 €
PAYEMENTS A PAYER (12 € EPN)	41 000 €
PAYEMENTS A PAYER (12 € EPN)	10 000 €
COMMISSIONS PARTAGEES	800 €
CHARGES DIVERSES (BOUTES, PAIN)	10 000 €
Total Comptes	68 200 €
IMPOTS ET PRODUITS	6 000 €
IMPOTS COMMUNAUTAIRES (12 € EPN)	2 500 €
COMMISSIONS PARTAGEES	100 €
MARGE FINANCIERE (TOTAL CHARGES)	4 400 €
QUOTIENT SUR COUVERTURE INVESTISSEMENT	10 400 €
IMPACT MUTUALISE	10 000 €
Total des charges (TOTAL EPN)	78 000 €
Total Ressources (COMMISSIONS PARTAGEES)	28 000 €
Reste à Financer Pôle Mutualisé	10 000 €

QUELLE(S) EPICERIE(S) SOCIALE(S) POUR LE TERRITOIRE ?
ELEMENTS DE BUDGET PREVISIONNEL - RESSOURCES

BP Association
Epicurie territoire
de la CASE

	FORM. PREVISIONNEL 2018	ACTUEL DE LA CASE	ANALYSE 2018	BP ASSOCIATION EPICURIE TERRITOIRE DE LA CASE	%
TOTAL PARTENARIATS BENEVOLES	22 000 €	22 000 €	0 €	22 000 €	100%
SUBVENTION COMMUNE DE LA CASE	27 000 €	27 000 €	0 €	27 000 €	100%
SUBVENTION CASP	45 000 €	45 000 €	0 €	45 000 €	100%
SUBVENTION CASP COLLECTIVE	34 000 €	34 000 €	0 €	34 000 €	100%
SUBVENTION CASP POINT DE LECTURE	2 500 €	2 500 €	0 €	2 500 €	100%
SUBVENTION CASP POINT DE RECEPTION	2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €	100%
SUBVENTION CASP COMMUNE DE LA CASE	7 000 €	7 000 €	0 €	7 000 €	100%
SUBVENTIONS CASP (TOTAL)	145 000 €	145 000 €	0 €	145 000 €	100%
SUBVENTION CASP ALLOCATIONS	11 000 €	11 000 €	0 €	11 000 €	100%
APU (CASP)	35 000 €	35 000 €	0 €	35 000 €	100%
FORMES SUBVENTIONS (TOTAL)	156 000 €	156 000 €	0 €	156 000 €	100%
COMITE LOCAL DE LA CASE	10 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €	100%
INTELLIGENCE COLLECTIVE	10 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €	100%
INTELLIGENCE COLLECTIVE (TOTAL)	20 000 €	20 000 €	0 €	20 000 €	100%
INTELLIGENCE COLLECTIVE (TOTAL)	10 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €	100%
INTELLIGENCE COLLECTIVE (TOTAL)	10 000 €	10 000 €	0 €	10 000 €	100%
TOTAL RESSOURCES	300 000 €	300 000 €	0 €	300 000 €	100%
RESULTAT (PREV.)			0 €		

Les éléments chiffrés (cf Diapo précédente) sont donnés au titre d'outils d'aide à la décision et devront être affinés, puis sous directement dépendants :

- ✓ Des variables de fonctionnement définies.
 - ↳ corrélation à établir entre les différents pôles afin de trouver un traitement équilibré sur tout le territoire.
- ✓ Des charges fixes incompressibles (sauf que sur la notion de matériel, à intégrer au modèle).
- ✓ D'un poste ACHAT budgété en fonction des potentialités de ramasse.
- ✓ Du potentiel de demandes, du niveau de précarité.
- ✓ D'une complémentarité avec les autres acteurs qui sera à encourager (articulation des aides dans le temps, traitement de l'urgence, type de produits distribués, etc.)
 - Un fonctionnement favorisant les plus précaires devra être recherché.

<p>TEMPS 1 :</p> <p>- AVIS ET ORIENTATIONS DES ELUS</p> <p>Avis des Elus de la C.A.S.E. sur la suite à donner au travail de réflexion engagé. Avis des Elus municipaux sur leur volonté de poursuivre la demande et sur le niveau de mutualisation souhaité.</p> <p>- RESTITUTION</p> <p>Restitution de l'étude des besoins aux partenaires sollicités et communication sur les orientations politiques données.</p>
<p>TEMPS 2 : PHASE DE FAISABILITE TECHNIQUE ET FINANCIERE</p> <p>- A l'échelle de la C.A.S.E. et / ou en fonction des orientations données par les Elus locaux, élaboration du dimensionnement des aménages avec les référents de référence (Municipalité, C.A.S.E., Département). Recensement des moyens / pistes de financement et mises à disposition éventuelles. Validation des budgets prévisionnels.</p> <p>- <u>Par Canton</u>, construction collective, avec les autres acteurs de l'aide alimentaire.</p>
<p>TEMPS 3 : PHASE DE MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE PAR ANTENNE. → POURSUITE DU TRAVAIL DE CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DE LAIDE ALIMENTAIRE</p>

Au terme de la présentation des résultats de cette étude, Madame BOURGOISE insiste sur le fait que « 156 clients de l'épicerie sociale ont répondu au questionnaire qui leur a été proposé : ce qui est tout à fait remarquable ».

Monsieur LEROY souhaite que soient précisées les sommes que l'Agglomération pourrait être amenée à verser.

Madame FAVIER résume :

- « En matière d'investissement, nous souhaiterions pouvoir bénéficier d'une somme de 20 000 €, s'il y a des co-financements. Sinon, nous estimons avoir besoin de 57 000 €.
- En matière de fonctionnement, la participation annuelle de l'Agglomération est évaluée à 16 000 € par an ; sachant que l'Agglomération verse déjà 7 000 € par an pour assurer une partie du fonctionnement de l'épicerie de Val de Reuil ».

« Nous proposons le modèle le moins coûteux possible. Cela peut également passer par la mise à disposition de locaux » insiste Madame BOURGOISE.

Monsieur LEROY soumet une idée :

« Nous avons des cantines scolaires. La Ville de Louviers possède une cuisine centrale. Tous les jours, des aliments sont jetés. Serait-il possible de récupérer les denrées qui ne sont pas consommées » ?

Madame FAVIER explique que cette idée est malheureusement irréalisable en l'état actuel de la réglementation – très contraignante – sur les normes de sécurité alimentaire et sur l'étiquetage alimentaire.

« J'ai bien compris que le projet est de regrouper, de mutualiser, constate Madame BLANDIN. Mais qui gérerait cette nouvelle entité ? L'Agglomération » ?

Madame FAVIER répond qu'Epireuil serait seul gestionnaire, mais avec un partage des compétences et des moyens entre les pôles de Louviers, Val de Reuil et Pont de l'Arche. « *Le pôle de moyens partagés serait mis à disposition des antennes* » résume-t-elle.

Madame BOURGOISE rappelle que « *vont à Epireuil des personnes spécifiquement repérés par les travailleurs sociaux. Nous savons qu'il est parfois difficile, pour elles, de franchir les portes de ce type de structure. Il n'y a donc pas d'antenne spécifiquement désignée pour le bénéficiaire* ».

Monsieur LEBEAU confirme que « *le porteur et le gestionnaire du projet est bien Epireuil, qui mène un travail permanent avec les acteurs de l'aide alimentaire. L'idée, c'est de mener un travail de coordination, mais avec un seul gestionnaire du projet* ».

Monsieur PRIOLLAUD pointe du doigt l'absence de réelle coordination entre tous les acteurs qui interviennent en matière d'aide alimentaire. « *Nous versons des subventions aux associations caritatives comme, par exemple, le secours populaire, le secours catholique, les Restos du Cœur. Comment vous concertez-vous, au quotidien* » ?

Madame LEPRINCE, d'Epireuil, explique « *qu'il y a un partenariat avec le secours catholique mais que nous ne travaillons pas avec les Restos du Cœur car leurs statuts ne le permettent pas. Il n'y a pas de partage de la coordination avec ces associations. Mais nous nous coordonnons avec les services sociaux du CCAS ou du Département. A Louviers, les associations se rencontrent au CCAS.*

Mais chacun a ses propres critères et fait ce qu'il peut à son niveau. Il est vrai que cela produit de l'émiettement... Il faudrait vraiment travailler à ce rapprochement. Une idée, par exemple : l'épicerie sociale Epireuil pourrait intervenir pour l'aide quotidienne et les autres associations seraient mobilisées pour les aides d'urgence...

Mais ceci n'est pas possible, à moyen terme. Même si nous avons le souhait de travailler avec d'autres associations. En fait, l'épicerie sociale répond à un besoin de dignité puisque les bénéficiaires viennent y acheter leurs denrées. Ce qui est différent de donner un panier ».

« *Il se trouve que je connais bien le Secours catholique puisque mon épouse y est bénévole, souligne Monsieur JUBERT. Elle connaît bien les bénéficiaires qui viennent prendre leurs aliments pour la semaine en faisant la tournée des associations* ».

Les modalités de l'aide apportée par le Secours catholique font l'objet d'une courte discussion avant que la question des « migrations saisonnières » des bénéficiaires ne soit abordée :

« *Nous nous sommes rendus compte que les bénéficiaires calquent leurs habitudes sur le calendrier des associations. Ceux qui viennent à Epireuil l'été sont moins présents lorsque la campagne des Restos du Cœur démarre. Nous les revoyons au printemps, lorsqu'elle s'achève. Cela permet de toucher, d'accueillir, de nouvelles familles* ».

Monsieur CARRE estime que l'aide de l'Agglomération pourrait se matérialiser dans la mise à disposition de locaux par les communes, sans versement de loyer ; comme cela s'est fait à Pîtres et au Manoir sur Seine pour les Restos du Cœur..

« *J'ai eu un peu peur que notre camarade JUBERT dise qu'il y avait des profiteurs, avoue Monsieur LEVITRE. Mais ce n'était pas le sens de son intervention. A Alizay, nous travaillons avec le Secours populaire qui n'a pas le même champ d'intervention que l'épicerie Epireuil. Je trouve que cette étude est très bien faite parce qu'elle démontre qu'il y a énormément de gens démunis. J'adhère totalement au projet qui nous est présenté* » indique-t-il.

Monsieur JUBERT revient sur une phrase figurant dans le document présenté pouvant laisser entendre que ce sont souvent les mêmes bénéficiaires qui fréquentent les mêmes structures. « *Il*

faut se méfier des statistiques, prévient-il. Ceux qui viennent au secours catholique n'habitent pas forcément Louviers ».

Madame TERLEZ revient sur la suite à donner à cette étude :

« Je pense qu'au sein de cette assemblée, nous sommes tous attachés au principe de subsidiarité ; à une plus grande efficacité de l'action sur le territoire. En ce sens, il faut accompagner les associations qui sont au plus près du terrain. D'autant plus que leur action fait sens.

Lorsqu'on fréquente l'épicerie sociale Epireuil, on achète de quoi se nourrir. Et même si les tarifs pratiqués sont en deçà des prix rencontrés dans le commerce traditionnel, cette participation financière, aussi modeste soit-elle, redonne de la dignité.

Il faut donc regarder les choses globalement. A Louviers, si nous additionnons toutes les subventions que la commune verse aux associations caritatives, nous arrivons à un total bien supérieur aux 25 000 € nécessaires pour y monter une antenne.

Parallèlement, la Régie des Deux Airelles prépare 1 100 repas par jour dont environ 200 à 250 sont gâchés et partent à la poubelle. Donc, mécaniquement, nous payons plutôt trois fois qu'une...

Je pense qu'il faut aller plus loin dans l'étude de faisabilité afin de déterminer un véritable plan d'action. Sachant que l'Agglomération ne pourra rien faire sans l'aide des communes » note-t-elle.

Concluant cette présentation, Monsieur LEROY souligne « la qualité de cette étude tout à fait intéressante » et insiste « sur le rôle d'assembleur que pourrait jouer l'Agglomération dans ce dossier ».

Il rappelle enfin, pour l'anecdote, que toutes les denrées non consommées à l'issue du marathon Seine-Eure sont systématiquement offertes depuis 12 ans à l'épicerie sociale et solidaire Epireuil.

III/ PRESENTATION DU PROJET DE TERRITOIRE :

« Nous avons accouché un texte court, simple, lisible, se félicite Monsieur LEROY. La question qui nous est désormais posée est la suivante : qu'en faisons-nous ? Le conservons-nous comme document de référence ou le distribuons-nous ? Pensez-vous qu'il soit de nature à mettre en valeur l'attractivité du territoire ? Le débat est ouvert » !

Monsieur MONNIER commence la présentation du document – « rédigé par Claire LABIGNE », précise Monsieur LEROY – et explique que l'Agglomération souhaite désormais « enclencher la 2^e étape ; celle de la publication d'un document destiné au grand public.



Rappel

- Démarche lancée en 2016 avec pour objectif de définir un cap stratégique, une vision commune pour l'agglomération l'horizon 2030 avec une prise en compte forte du développement durable.
- 3 temps de travail sous forme d'ateliers pour co-construire et une première restitution à l'automne 2016.
- Un cap stratégique se détache: territoire du bien-être et une déclinaison en objectifs stratégiques mais nécessité de s'approprier cette matière et de la transformer en un document plus opérationnel



Vendredi 18 novembre 2016



Projet de territoires

Le projet de territoire soumis au conseil pour validation du contenu comporte un cap: devenir un territoire à « haute qualité de vie » et trois axes stratégiques

Tirer sa force de la nature

- Soigner les paysages et la biodiversité
- Devenir un territoire à énergie positive
- Tendre vers un territoire zéro déchet
- Devenir un territoire zéro émission de carbone



Vendredi 18 novembre 2016



Projet de territoires

Un territoire à haute qualité de vie, pour prendre le temps de vivre

- Offrir un habitat adapté aux emplois du territoire
- Développer les services recherchés pour une vie sereine et en bonne santé
- Renforcer l'appropriation d'une identité commune aux habitants de Seine-Eure.
- Sport et culture pour fédérer les acteurs du territoire



Vendredi 14 novembre 2014



Projet de territoires

L'emploi pour tous, des dynamiques à l'oeuvre

- du terroir au numérique, renforcer l'écosystème favorable à l'activité des entreprises, des créateurs et des créatifs
- Bâtir une politique agricole conciliant les modes de vie urbains et le cadre rural
- Accompagner le maintien des métiers d'exception (Art et Luxe)
- Faire de la jeunesse une promesse d'avenir
- Tourisme et loisirs : comment allier détente et dynamisme économique



Vendredi 14 novembre 2014



Projet de territoires

Etape suivante: sur la base d'une validation du contenu production d'un document:

- Synthétique (environ 12 pages)
- Contenu pédagogique (nombreuses illustrations)
- Innovant (contenus en réalité augmentée)
- Diffusion grand public type mag aggio (25 000 à 30 000 exemplaires)

Calendrier prévisionnel: distribution fin juin 2017



Mardi 16 novembre 2016

Au terme de cette présentation, Monsieur PRIOLLAUD remercie Monsieur MONNIER « pour cette présentation fidèle » et poursuit :

« Sur la version grand public, prévue pour faire 12 pages : il faudra faire très, très simple car les gens ne lisent plus.

Les trois axes développés dans ce document devront être repris et valorisés dans le futur site internet.

Je pense, enfin, qu'il faut s'affirmer comme territoire à Haute Qualité de Vie. HQV, cela marche plutôt bien. Cela permet d'expliquer notre spécificité ».

Monsieur BRUN regrette « qu'on ne parle pas plus du tissu industriel dans ce document. C'est pourtant lui qui nous fournit la plupart de nos ressources ».

Monsieur MONNIER souligne que ce point figure dans l'axe 3.

« Effectivement, mais c'est un peu court, poursuit Monsieur BRUN. Il va falloir mieux illustrer ce point parce qu'en l'état, ce n'est pas trop « cool » pour les gros employeurs du territoire » insiste-t-il.

Monsieur MONNIER estime « qu'il faut aussi travailler sur la diversification du tissu économique et ce, même si nous avons de belles entreprises ».

Une courte discussion s'engage sur la nécessité de mieux illustrer et d'étoffer ce point dans le document final.

Monsieur CARRÉ remarque à son tour :

« Un territoire HQV, c'est vendeur ! Mais pas forcément pour les habitants qui vont subir les nuisances liées à l'installation des bâtiments de la société Métal Value et à l'activité de Manoir Industries. Je rappelle que l'usine Manoir Industries est bien connue pour ses activités polluantes.... Il faudra aussi que les entrepreneurs jouent le jeu et arrêtent de nous polluer l'air » insiste-t-il.

« Il est vrai que la DREAL a, jusqu'à présent, été plutôt conciliante avec Manoir Industries, convient Monsieur LEROY. Mais avec l'arrivée de Métal Value et l'activité qui lui est promise, Manoir Industries va devoir se mettre à niveau et mener les investissements nécessaires en matière de lutte contre la pollution » estime-t-il.

Monsieur DELAMARE rejoint les propos tenus par Monsieur BRUN :

« Dans la présentation, le volet économique est un peu juste ; voire un peu réducteur... A part ce point, le document est en cohérence avec le PADD ».

« Vous avez raison. Nous allons retravailler cette partie » juge Monsieur LEROY.

Monsieur MONNIER rappelle que le document cible avant tout le grand public. C'est un moyen d'expliquer l'évolution du territoire dans les 10 ou 15 prochaines années. Cet aspect « cible » a longuement été discuté.

« Effectivement ! confirme Monsieur LEROY. Il y a, d'un côté, les habitants de l'Agglomération et de l'autre, les 15 000 personnes qui viennent travailler chez nous et qui repartent une fois leur journée terminée. Ce sont à elles que nous devons nous adresser ; ce sont elles qu'il faut convaincre de s'installer sur le territoire ».

Monsieur MADROUX alerte :

« Si nous envisageons une diffusion auprès du grand public, il faudra faire attention aux boîtes à lettres équipées de l'autocollant Stop Pub. Ce ne sera pas distribué » estime-t-il.

Un court échange de vue sur les problèmes de distribution des documents se produit avant que Monsieur LEROY ne tranche :

« Ce document, c'est le partage d'une vision du territoire qui arrive au bon moment, après les élections nationales et à mi-chemin de cette mandature. Je pense que nous pouvons délibérer afin d'autoriser sa diffusion ».

Le Bureau communautaire valide cette proposition tout en insistant sur une meilleure valorisation du tissu économique et industriel existant.

III/ DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie d'un emprunt PLUS contracté par EURE HABITAT pour une opération de construction de 10 logements individuels – ZAC de la Justice à Louviers dans cadre de l'ANRU:

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 :

L'Agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 70 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 191 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°58502 constitué de 2 lignes du Prêt.

ARTICLE 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au

bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 :

Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

IV/ DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie d'un emprunt PLUS contracté par EURE HABITAT pour une opération de construction de 30 logements collectifs – ZAC de la Justice à Louviers dans cadre de l'ANRU :

Sur rapport de Monsieur LEROY, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 :

L'Agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 70 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 031 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°59066 constitué de 2 lignes du Prêt.

ARTICLE 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 :

Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

VI/ DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Participation financière au forum Les Emplois en Seine 2017 :

Sur rapport de Madame TERLEZ, le Bureau communautaire décide à l'unanimité d'apporter son concours financier à hauteur de 1 200 € à l'Association *Carrefours pour l'Emploi* dans le cadre du forum *Les Emplois en Seine 2017*.

VII/ DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Participation financière au 16^{ème} forum des métiers et formations :

Sur rapport de Madame TERLEZ, le Bureau communautaire décide à l'unanimité d'apporter son concours financier à hauteur de 1 550 € à la Mission locale dans le cadre du 16^{ème} forum des métiers et formations.

VII/ AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – ENFANCE-JEUNESSE – Subvention à l'association *La semaine des 4 jeudis* :

Sur rapport de Monsieur LOEB, le Bureau communautaire décide à l'unanimité d'accorder une subvention annuelle d'un montant de 7 000 € à l'association *La semaine des 4 jeudis*.

VIII/ Examen de l'ordre du jour du conseil du 1^{er} juin 2017 :

Monsieur LE GAL lit l'ordre du jour du conseil du 1^{er} juin 2017. Quelques délibérations seront ajoutées à l'ordre du jour primitif. Parmi celles-ci, le remplacement de Madame PONS, démissionnaire, par Monsieur BAYART, futur maire de la commune du Manoir sur Seine.

La délibération actant l'aide de l'Agglomération à l'immobilier d'entreprise fait l'objet d'une rapide explication de la part de Monsieur LEROY.

IX/ Affaires diverses :

PLU de la commune de La Haye Malherbe :

Monsieur LETELLIER avoue son désarroi – voire son agacement – vis-à-vis des changements de personnel au sein du service chargé d'accompagner la commune dans la rédaction de son PLU. « Nous avons eu Cindy. Nous avons Apolline. Apolline va partir et sera remplacée par un autre agent. C'est un peu gênant ! Si nous pouvions éviter de changer les agents, ce ne serait pas plus mal. Parce que, concrètement, la réunion initialement prévue le 23 mai est reportée à cause des mouvements de personnel. Nous allons prendre du retard. Je le répète : c'est gênant » !

Monsieur PETIT explique que le service est très sollicité et que le travail ne manque pas. « Il subit une forte pression du fait de l'enjeu induit par le fait de tenir impérativement les délais. Il essaie de trouver l'organisation la plus efficace pour accompagner au mieux les communes » précise-t-il.

Monsieur LEROY rassure Monsieur LETELLIER en soulignant que « c'est un service très soudé dans lequel les agents se passent les informations ».

Monsieur DELAMARE attire l'attention de l'assemblée sur le risque de modification des PLU postérieurement à la délibération entérinant la mise en place du PLUi.


Calendrier des manifestations :

Madame TERNISIEN informe l'assemblée de la tenue d'une exposition sur la commune de Surville les 20 et 21 mai.

Monsieur CALAIS rappelle que la manifestation Normandie en Seine se déroulera les 23, 24 et 25 juin.

Monsieur LEROY rappelle également que le 10 juin sera une journée particulièrement festive avec la fête du jeu, organisée au château de Martot et le spectacle aquatique « Fous de Bassins » proposé sur la base de loisirs de Léry-Poses le soir-même.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.

Par le Président
Le Directeur Général Adjoint

Régis PETIT



Bernard LEROY